



Bon No : 001097510		1ere Gachée : 11:00 (1)		Date : 14/04/2026		012604148791		Zone : SOUS CENTRALE			
Quantité : 0.35 m3		Réf. commande(2) :		02.35.94.25.69		Véhicule : SC ESCLES		SOUS CENTRALE ESC			
Client : HOUEL SARL HOUEL COU				Chantier : SC		SOUS CENTRALE					
9 ROUTE DE FORGES				DEPOT		Chauffeur : SC					
76390 AUMAILE				Transport : SOUS CENTRAL				CONSEILS DE SECURITE:			
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE		Quantite Origine : 0.35 m3	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale		00:00		Quantite Restante : 0.00 m3	
10:57										Livree Reelle : 0.35	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure		Consistance(7)	
S906		BCP NF EN 206 A2/CN				AUCUNE		0.40 %		S1 (10 à 40 mm)	
Ciment(type et classe)		CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
				0		250		AUCUNE			
Appellation commerciale : BCP 250 kg D12 S1 II42				Carac. complementaire :				TEMPERATURE : 10°C			
Propriétés spécifiées :											
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE			
								Nom:			
								Signature du client:			
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):				Signature:							
Type et quantité:											
Demandeur:											

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non